



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Règlement du Trophée Caïssa 35

Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement.

ARTICLE 1 : Tournoi

Le Comité départemental des Echecs 35 organise le Trophée Caïssa 35 le dimanche 15 octobre 2017 à Betton, salle Anita Conti. Ce tournoi par équipe est réservé aux joueurs licenciés A ou B.

ARTICLE 2 : Constitution des équipes

Le tournoi se joue par équipes de trois joueurs licenciés A ou B, avec au minimum 2 joueuses.

Dans chaque équipe, la somme des elos lents des joueurs classés (lent) doit être inférieure ou égale à 4000.

Si le joueur de l'échiquier 2 est classé (lent), la moyenne de son elo lent et son rapide doit être inférieure ou égale à 1400.

Si le joueur de l'échiquier 3 est classé (lent) :

- son elo lent ne doit pas être FIDE et doit être inférieur à 1100
- la moyenne de son elo lent et son rapide doit être inférieure ou égale à 1100.

L'ordre des joueurs de l'équipe doit être fixé au plus tard à la fin du pointage et ne pourra être changé au cours du tournoi.

ARTICLE 3 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE à la date du tournoi, à l'exception de l'Annexe A 4b : la partie ne sera perdue qu'après le 3^e coup illégal achevé. ([Annexe 2.2.2. règlement des compétitions homologuées](#)).

Les appariements se font au Système Suisse avec le logiciel papi de la Fédération Française des Echecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du tournoi, ou en toutes rondes si le nombre d'équipes le permet. Le classement pris en compte est le classement rapide moyen des 3 joueurs.

Seront appariés à la 1^e ronde toutes les équipes qui auront fait contrôler leur licence avant 9 h 45; même préinscrites, les équipes n'ayant pas pointé avant 9 h 45 ne seront appariés qu'à la 2^e ronde.

Tout retard de plus de 10 minutes après le lancement de la ronde en cours est sanctionné par un forfait.

ARTICLE 4 : Cadence

Le tournoi se joue en 5 rondes de 15 minutes + 5 secondes par coup.

ARTICLE 5 : Horaires

Le pointage a lieu de 9 h 15 à 9 h 45. La première ronde a lieu à 10 h. A titre indicatif, les horaires des rondes suivantes sont : 11 h, 13 h 30, 14 h 30 et 15 h 30. La remise des prix et le pot de clôture auront lieu vers 17 h.

ARTICLE 6 : Pré-inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 20 h 00 :

- en ligne : <http://www.echecs35.fr/inscription> (merci de privilégier ce mode)
- par mail ou par téléphone à Laetitia Catherinot : laetitia.catherinot@echecs35.fr 06 04 04 66 33

ARTICLE 7 : Droits d'inscription

L'inscription est gratuite. Les joueurs sont cependant invités à amener un produit culinaire (fabriqué maison si possible), par exemple un pot de confiture qu'ils échangeront avec leur adversaire de l'avant-dernière ronde.

ARTICLE 8 : Départage et récompense

Le classement se fait par équipe. L'équipe victorieuse remporte le trophée Caïssa 35 et s'engage à le remettre en jeu lors de la prochaine édition. Les départages pour la 1^e place sont dans l'ordre :

- En cas de système Suisse, Bucholz, Bucholz tronqué et nombre de victoires.
- En toutes rondes : confrontation directe et points de parties.

Si après départage 2 équipes sont encore à égalité, c'est celle de la moyenne d'âge la plus faible qui l'emporte.

ARTICLE 9 : Arbitrage

L'arbitre est Mme Catherinot Laëtitia (AF4 – K54919). Dérogation reçue du DRA le 10/10/2017.

ARTICLE 10 : Dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après deux forfaits. Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu.

ARTICLE 11 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité départemental des Échecs 35 à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Rennes, le 11/09/2017 / Validé par le DDA le 27/09/2017 / Ajout Dérogation et Précision joueur classé 14/10/2017

Comité départemental des Échecs – 35 – Ille-et-Vilaine